



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenants n° 3 - Lots 4, 10 et 11 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 15 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGGRI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenants n° 3 - Lots 4, 10 et 11 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°4 Serrurerie notifié le 29/04/2024 à l'entreprise SOCIETE CAP METAL sise 20600 BASTIA (SIRET : 503 940 512 00018), pour un montant initial de 503 380.26 € HT ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°10 Plomberie – Ventilation - Chauffage notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI, sise 20600 Bastia (SIRET : 324 549 674 00020), pour un montant initial de 465 746 € HT ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°11 Electricité – CFA – CFO notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SARL SOCIETE INSTALLATION GENERALE ELECTRICITE ET CLIMATISATION - SIGEC, sise 20600 FURIANI (SIRET : 389 872 607 00020), pour un montant initial de 243 487 € HT ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres et l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2025 d'approuver les avenants correspondants au marché n°23011DTIST ;

AUTORISE

Le Président à signer les avenants, ci-annexés, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Tél-recours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr